



Respirer sainement

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 29 juin 2004

J'ai arrêté de fumer il y a 5 ans. Je suis préposé conducteur. Une nouvelle collègue remplaçante vient d'arriver et c'est une fumeuse ; elle ne fume pas dans le bureau mais refuse de ne pas fumer dans la voiture, que puis-je faire ?

Réponse :

Le véhicule, par vos fonctions, est votre lieu de travail. La loi s'y applique donc. Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme

Lisez ensuite les conseils pratiques que DNF vous propose.